

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 22 MARS 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

17 mars 2026

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Suffrages exprimés : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Mmes et MM.

Christophe KIPPELEN, Béatrice TESTUD, Marc WILLEMAN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Fanny WEIGEL, Julien BRANCART, Stéphanie HALLER, Pitchou NGOMBI, Sylvie GERTRHOFFER, Jérémie HUEBER, Milène SIMUNOVIC, Xavier SCHEIDECKER, Doris WOLFERSPERGER, Maxime JENN.

Excusé(s) :

Procuratior(s) :

DEL20260322_005

Objet de la délibération : **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ou jugement des offres**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal,

à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ou de jugement des offres ;**
- **adopte la liste de la commission d'appel d'offres ou de jugement des offres composée de :**
 - **Marc WILLEMAN, titulaire**
 - **Anatole FUCHS, titulaire**
 - **Béatrice TESTUD, titulaire**
 - **Fanny WEIGEL, suppléante**
 - **Xavier SCHEIDECKER, suppléant**
 - **Maxime JENN, suppléant**

Roderen, le 23/03/2026.

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Maxime JENN, Secrétaire de séance